**Permanence des élus**

 Afin de mieux assurer leur mission de conseil et d’information auprès des praticiens et du public, vos conseillers départementaux ont décidé de tenir une permanence hebdomadaire au siège du Conseil. Lors de cette permanence, ils seront à votre disposition pour répondre à vos demandes, avec toute la disponibilité possible, ce qui n’était pas le cas jusqu’à présent pour les conseillers libéraux qui devaient prendre sur leur temps de travail pour répondre au téléphone.

 Cette permanence sera assurée tous les mercredis après-midi, de 15h00 à 18h00, au secrétariat du Conseil par les membres du Conseil qui interviendront à tour de rôle. Vous pourrez joindre le conseiller de permanence :

* par téléphone au 04 75 57 20 48
* par mail à l’adresse : cdomk26@orange.fr
* ou bien en vous déplaçant au siège du Conseil au moment de la permanence. Dans ce cas, vous voudrez bien prendre rendez-vous auparavant avec notre secrétaire administrative pour la bonne organisation de la permanence

Chaque mois sera publiée sur le site Internet du CDO (drome.ordremk.fr) la liste des conseillers de permanence.

Notre mission est de rester à votre écoute. Aussi, nous espérons que la mise en place de cette permanence recevra un bon accueil de votre part.